



## REVUE DE PRESSE UNIS - DU 29 MAI AU 4 JUIN

---



# SOMMAIRE

- Mieux vivre votre argent
- [www.businessimmo.com](http://www.businessimmo.com)



# Immobilier

## Loi Climat, DPE: vers la révolution énergétique

Marqueur de la deuxième partie du quinquennat Macron, le projet de loi Climat et résilience a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale au début de mai. Article phare : l'interdiction progressive de louer les logements les plus énergivores. En clair, les biens classés en catégorie G dans le nouveau diagnostic de performance énergétique (DPE, voir infographie) seront exclus dès 2023. Suivront, en 2028, ceux de catégorie F puis, à partir de 2034, de catégorie E. De quoi faire grincer quelques dents : « Interdire la location de logements E, qui représentent à eux seuls un quart du parc, dans un horizon irréaliste, revient à mettre en péril les conditions de logement de près de 5 millions de Français », s'insurgent, dans un communiqué commun, la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim), l'Union nationale des propriétaires immobiliers (Unpi) et l'Union nationale des syndicats immobiliers (Unis).

Satisfecit, en revanche, dans la filière de la rénovation. « Après une phase purement incitative, nous basculons dans une ère contraignante, c'est une bonne chose pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments », se félicite Nicolas Moulin, fondateur de PrimesEnergie.fr, délégataire des primes économies d'énergie CEE (certificats d'économies d'énergie). D'autant que les aides proposées n'ont jamais été aussi élevées : 5 milliards d'euros par an au titre de ces primes pour les travaux éligibles (isolation ou changement de chauffage), auxquels s'ajoute MaPrimeRénov' (1 milliard d'euros). Avis aux intéressés : certains coups de pouce seront rabotés dès cet été (voir p. 16).

Le nouveau DPE, applicable au 1<sup>er</sup> juillet, prend en considération les émissions de gaz à effet de serre en plus de la consommation d'énergie. Il devra obligatoirement être affiché lors de la mise en vente, facilitant ainsi les comparaisons entre biens. Enfin, ce DPE devient opposable. Ce qui signifie qu'un acquéreur ou un locataire pourra se retourner contre le vendeur ou le propriétaire pour préjudice si le DPE présenté est inexact. ● AYMERIC VAL



## La météo de l'immobilier Meilleurs Agents-Mieux Vivre Votre Argent

### Les prix dans 10 grandes villes

Ville	Prix moyen au m <sup>2</sup>	Evolution à 1 mois	Evolution à 3 mois	Evolution à 1 an
Paris	10 296 €	+ 0,3%	0,0%	- 2,1%
Lyon	5 040 €	+ 0,5%	+ 0,2%	+ 3,6%
Bordeaux	4 619 €	- 0,4%	- 0,2%	- 0,6%
Nice	4 468 €	+ 0,3%	+ 0,3%	0,0%
Rennes	3 850 €	- 0,4%	+ 0,2%	+ 4,0%
Nantes	3 751 €	+ 0,6%	+ 1,0%	+ 5,3%
Toulouse	3 473 €	- 0,5%	- 0,5%	- 0,6%
Strasbourg	3 299 €	+ 0,3%	- 0,7%	+ 5,7%
Lille	3 266 €	+ 0,3%	- 0,4%	+ 1,4%
Marseille	3 157 €	+ 0,6%	+ 0,9%	+ 4,0%

Prix et Indice des prix de l'immobilier (IPI) Meilleurs Agents, appartements et maisons anciens, au 1<sup>er</sup> mai 2021.

## Clameur se métamorphose sous le prisme de la transparence

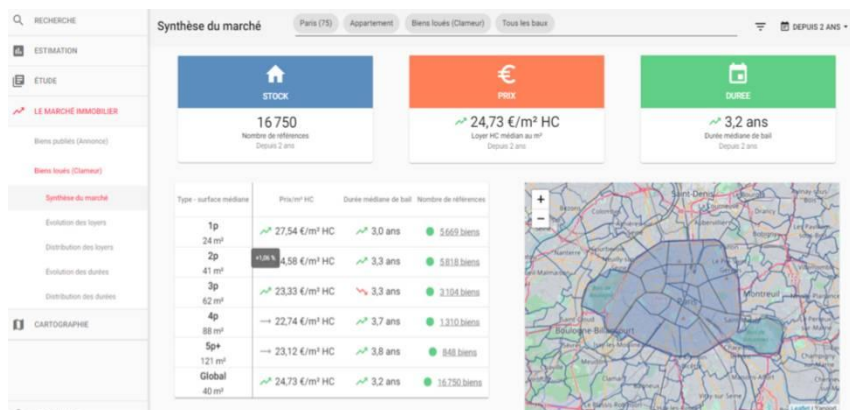


illustration de l'outil Clameur. © Clameur

Clameur, observatoire privé des loyers dans le logement fondé il y a 23 ans, prépare sa mue depuis plusieurs mois. Le Clameur 2.0 est désormais en ordre de bataille... « Le maître mot du nouveau Clameur, c'est la transparence, tant en matière de méthodologie que de diffusion », déclare son président depuis 2020, Jean-Michel Camizon. Au travers d'une approche plus ludique et imagée, l'organisme met à disposition de son public de nouvelles cartographies, des indicateurs plus précis et une nouvelle base de données. « Notre objectif tient à améliorer la connaissance et l'analyse des loyers du secteur privé grâce à une nouvelle version enrichie. »

Pour asseoir sa métamorphose, Clameur s'est aussi doté d'un comité scientifique dirigé par Arnaud Simon. « Nous sommes désormais en capacité de proposer des analyses sur l'évolution des loyers à l'ensemble des observatoires locaux de l'habitat en leur apportant une vision conjoncturelle et prospective du marché privé », poursuit Jean-Michel Camizon. Pour rappel, l'outil de l'observatoire rentre et actualise ses données trimestriellement ou annuellement grâce à partir de quelque 1,25 million de baux signés ou d'annonces fournis par les professionnels de l'immobilier. Pour Henri Deline – délégué général de Plurience, groupe membre de Clameur depuis 1998 –, il s'agit là d'« un vrai outil de mesure pour la politique publique, pour les contributeurs, pour les professionnels, mais également pour les collectivités locales. »

Parmi les grandes nouveautés de Clameur 2.0 : la possibilité de consulter ces différents indicateurs (prix, surface, durée des baux...) à l'échelle de l'iris – découpage administratif infracommunale – permettant « une analyse plus fine du marché », selon Arnaud Simon.

### Rapprochement avec la Fnaim

Pour intégrer de nouvelles données et enrichir son offre, Clameur peut se targuer d'avoir opéré un rapprochement avec la puissante Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim). « Nous avons rejoint l'observatoire trois raisons : politiques, techniques et scientifiques », fait savoir Jean-Marc Torrolion président de la Fnaim. « Nous devons servir une analyse juste et contrecarrer un certain nombre d'idées reçues sur le logement, poursuit-il. En ce sens, nous contribuons à faire en sorte que cet outil soit celui qui incarne le marché du parc locatif privé. » Pour Danielle Dubrac, présidente de l'Unis, Clameur demeure « un outil puissant et important » pour ses adhérents. « Nous aurons une fine connaissance des loyers dans un marché du logement très diffus », appuie-t-elle.

www.businessimmo.com

Pays : France

Dynamisme : 9



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Pour se relancer, Clameur – acronyme de « Connaître les loyers et analyser les marchés sur les espaces urbains et ruraux » – va entamer une tournée dans les grandes métropoles régionales. Le 7 juin à Lille, ou encore le 14 juin à Lyon. « Si l'observatoire est national, il dispose dans le même temps d'un vrai ancrage régional », avance Jean-Michel Camizon. Le président de Clameur précise aussi qu'il planche, avec ses équipes, à un partenariat avec l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil) en matière de « transfert de données locatives » et de « partage de données ».